



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 24835

## Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le cas des hôpitaux psychiatriques à La Réunion. Avec un taux d'occupation de 100,7 %, le nombre de places est un problème préoccupant. Le taux considéré comme critère maximal est de 85 % ; ainsi, on observe des cas où le nombre de patients dépasse le nombre de lits. Cette situation a pour conséquence une sortie précipitée de certains malades et un traitement peu efficace de l'ensemble. De plus, il n'existe pas à La Réunion, malgré l'inscription dans le SROS 3, d'unité pour les malades agités et perturbateurs. Les problèmes générés par ces insuffisances se font sentir avec davantage d'acuité à La Réunion si l'on considère sa situation particulière d'isolement. En effet, contrairement à la métropole, notre département ne peut pas « mutualiser » ses difficultés avec un département voisin, ce qui n'est pas sans poser de sérieux problèmes lorsqu'un cas lourd, voire dangereux, ne peut être pris en charge. Il souhaite connaître ses intentions quant à l'augmentation du nombre de places ainsi au projet de création de centres post-cure. À défaut d'un investissement massif dans les structures, il souhaite savoir si des aménagements sont au moins envisagés pour pallier ces déficits de places et de médecins, psychiatres et psychologues.

## Texte de la réponse

L'amélioration des conditions de prise en charge des troubles psychiatriques de la population réunionnaise, et notamment le rattrapage du retard d'équipement en psychiatrie de cette région par rapport à la moyenne nationale, a donné lieu à un effort particulier de la région, ainsi qu'à un soutien national fort au cours de la période 2005-2008. En conformité avec les orientations du plan « Psychiatrie et santé mentale », le schéma régional d'organisation sanitaire 2006-2010 de la Réunion a fixé des objectifs ambitieux d'amélioration de l'offre de soins en psychiatrie, comprenant l'amélioration de l'accès aux soins en psychiatrie, le renforcement de l'hospitalisation à temps complet, la structuration des alternatives à l'hospitalisation, le développement des prises en charge spécifiques telles que celles des personnes âgées, des adolescents, des détenus et des auteurs de violence. Afin d'assurer la réalisation de ces objectifs, plus de 16 millions d'euros de crédits de fonctionnement et 8,8 millions d'euros de crédits d'investissement ont été engagés sur la période. Plusieurs projets ont ainsi pu être mis en oeuvre : la restructuration et l'adaptation de l'offre ambulatoire des centres médico-psychologiques pour adultes et enfants ; l'intensification et la diversification des alternatives à l'hospitalisation ; la rénovation des locaux et la relocalisation d'activités en hospitalisation à temps complet ; la mise en place de « lits porte » psychiatriques ; la mise en place de structures d'accueil et de prise en charge pour adolescents. Par ailleurs, la problématique de la suroccupation des capacités d'hospitalisation complète en psychiatrie a fait l'objet d'un suivi précis et d'un début de réponse de la part des établissements concernés. L'établissement public de santé mentale de la Réunion (EPSMR) a en particulier mis en place un comité de suivi de la suroccupation et des inadéquations et a commencé d'apporter des réponses à ces problématiques ; par la constitution de capacités de prise en charge dans le domaine de la réhabilitation et de la réinsertion sociale, afin de permettre la sortie de patients hospitalisés inadéquatement dans l'institution ; par une meilleure régulation de la prise en charge des situations d'urgence, permettant d'évaluer finement le type de prise en charge requis ; par

la création d'une structure d'hébergement des personnes âgées dépendantes, hébergeant des personnes âgées souffrant de troubles psychiques.

## Données clés

**Auteur** : [M. Patrick Lebreton](#)

**Circonscription** : Réunion (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 24835

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire** : Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 juin 2008, page 4846

**Réponse publiée le** : 7 avril 2009, page 3329